



No de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE DANS L'ANCIEN HÔTEL DE VILLE, 33, RUE DE L'ÉGLISE, LE 25 NOVEMBRE 2024, À 19H30, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME MÉLANIE ROYER-COUTURE, MAIRESSÉ.**

Sont présents : Mesdames Camille Nadeau et Mélanie Royer-Couture et messieurs Claude Leclerc, Marc Magny, Stéphane Racine et Vincent Villemure.

Invité : Monsieur Benoît Cloutier, directeur général adjoint.

Secrétaire d'assemblée : Madame Lynn Parker, greffière-trésorière.

Ouverture de la séance	Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.
Rés. #24-291 Avis de convocation	Il est proposé par monsieur Vincent Villemure et unanimement résolu ; <b>Que les conseillers municipaux acceptent l'avis de convocation, tel que rédigé.</b>
Période de questions	Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et des citoyens.
FINANCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	
Rés. #24-292 Comptes du mois	Il est proposé par monsieur Stéphane Racine et unanimement résolu ; <b>Que les membres du conseil autorisent le paiement des dépenses du mois d'octobre 2024, telles que présentées au conseil. La greffière-trésorière certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement desdits comptes.</b>
Rés. #24-293 Ajout de représentants autorisés - Services électroniques clicSÉQUR	<b>Considérant que</b> la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges est inscrite aux services électroniques du ministère du Revenu du Québec; <b>Considérant que</b> ces services sont essentiels à la réalisation de plusieurs transactions avec différentes autorités gouvernementales, telles que les ministères du Revenu, des Affaires municipales et l'Occupation du territoire et du développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques; <b>Considérant qu'il</b> est nécessaire de nommer et d'autoriser de nouveaux représentants de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges afin d'utiliser les services électroniques; <b>En conséquence :</b> Il est proposé par madame Camille Nadeau et unanimement résolu ; <b>Qu'Eric Ennis, directeur général, et Benoit Cloutier, directeur général adjoint, soient autorisés à signer, au nom de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, dont le numéro d'entreprise est 8813429071, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR et qu'ils soient autorisés à :</b>

- Agir au nom et pour le compte de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges conformément aux conditions d'utilisation de *Mon dossier* pour les représentants professionnels;



No de résolution  
ou annotation

- Gérer l'accès au portail du Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR);
- Remplir les rôles et à assumer les responsabilités de responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de *Mon dossier* pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de la Municipalité, ainsi qu'à d'autres organisations, une autorisation ou une procuration;
- Consulter le dossier de la Municipalité et à agir au nom et pour le compte de celle-ci, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution de toutes les obligations fiscales.

**Que le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer aux représentants, les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQUR.**

Rés. #24-294  
Ajout de  
représentants  
autorisés -  
Visa Affaires  
Desjardins

**Considérant qu'un des représentants désignés auprès de la Fédération Desjardins, monsieur Luc de la Durantaye, a quitté son poste en septembre 2024;**

**Considérant que** ce dernier avait été nommé par la résolution numéro 24-76;

**Considérant que** la Municipalité doit désigner un nouveau représentant auprès de la Fédération Desjardins afin d'être habilitée à poursuivre ses opérations et obtenir les services requis;

**Considérant que** la Municipalité souhaite ajouter un représentant supplémentaire;

**En conséquence :**

Il est proposé par monsieur Marc Magny et unanimement résolu ;

**Que le conseil adopte la résolution suivante et la transmettre sans délai à la Fédération Desjardins;**

**Que les personnes identifiées ci-après soit autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces cartes;**

Eric Ennis, directeur général  
Benoit Cloutier, directeur général adjoint

**Que les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes, ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux cartes, le cas échéant;**

Eric Ennis, directeur général  
Benoit Cloutier, directeur général adjoint



No de résolution  
ou annotation

**Que la personne morale délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (les Cartes), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (la Fédération);**

Eric Ennis, directeur général  
Benoit Cloutier, directeur général adjoint

**Que la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;**

**Que la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;**

**Que la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.**

## SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rés. #24-295  
Demande  
d'aide  
financière -  
Masques  
respiratoires  
pour le SSI

**Considérant que** pour répondre aux appels d'urgence les pompiers volontaires de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges doivent avoir l'équipement adéquat et sécuritaire afin de répondre convenablement aux différents types d'appel d'urgence et ce, de façon sécuritaire;

**Considérant que** le Service de sécurité incendie (SSI) de la Municipalité possédait une flotte d'appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA) qui datait de plusieurs années;

**Considérant que** depuis un certain temps, le modèle utilisé de ces APRIA n'est plus en production et que certaines pièces de réparation ne sont, elles aussi, plus disponibles;

**Considérant que** la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, en tant qu'employeur, a l'obligation légale de prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique de ses travailleurs;

**Considérant que** la Municipalité a entrepris graduellement le changement de ses appareils en 2022 et 2023 au coût approximatif de 95 000 \$;

**Considérant qu'il y a lieu de poursuivre l'achat des APRIA afin de compléter la flotte;**

**Considérant que** selon les estimations faites par le chef pompier, le montant total restant pour effectuer le renouvellement complet des APRIA sera de l'ordre d'environ 65 000 \$;

**Considérant que** le Conseil municipal comprend parfaitement les raisons d'effectuer ce renouvellement d'appareils et que le montant à prévoir est considérable;

**Considérant qu'à la MRC le programme d'aide financière du Fonds éolien secteur est, vise parfaitement ce genre de projet d'investissement pour une municipalité;**

**En conséquence :**

Il est proposé par monsieur Claude Leclerc et unanimement résolu ;



No de résolution  
ou annotation

**Que le conseil municipal demande à la MRC, par le biais de son programme d'aide financière du Fonds éolien secteur est ou du Fonds de la Capitale nationale, afin de payer une partie de la dépense prévue pour faire le renouvellement complet des appareils APRIA de son Service de sécurité incendie en 2025. Une portion équivalente à 80 % du montant total déjà dépensé et à dépenser approximatif de 160 000 \$ serait nécessaire pour aider la Municipalité à supporter la dépense pour effectuer ce renouvellement.**

**Que cette résolution soit transmise au Directeur général et greffier-trésorier de la MRC, ainsi qu'aux directeurs généraux des municipalités visées par le Fonds éolien secteur est, soit les municipalités de Saint-Joachim et de Saint-Tite-des-Caps ainsi que des villes de Beaupré et de Sainte-Anne-de-Beaupré.**

Rés. #24-296  
Embauche -  
Pompiers  
volontaires

Il est proposé par monsieur Marc Magny et unanimement résolu ;

**Que les membres du conseil municipal engagent William Boucher et Olivier Hamel à titre de pompiers volontaires à temps partiel.**

Rés. #24-297  
LEVÉE DE LA  
SÉANCE

Il est proposé par monsieur Stéphane Racine et unanimement résolu ;

**Que la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Ferréol-les-Neiges soit levée à 19h35.**

Je, Mélanie Royer-Couture, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Mélanie Royer-Couture, mairesse

Lynn Parker, greffière-trésorière